

-> AMÉNAGEMENT DE LA RN 12 DÉVIATION DE FOUGÈRES-BEAUCÉ



Déviation de Beaucé : la parole donnée à tous

Le projet de déviation de Beaucé est dans une phase importante de son élaboration avec la concertation publique qui se déroule du 30 janvier au 3 mars 2017.

Les études engagées depuis 2015 ont permis d'identifier quatre solutions possibles pour dévier la RN12 dans la traversée de Beaucé voire, pour certaines de ces solutions, dans la traversée de Fleurigné.

L'Etat, représenté par la DREAL Bretagne, maître d'ouvrage du projet, entend, à travers cette concertation, recueillir l'avis du grand public sur ces propositions. Elus, riverains, usagers de la RN12, associations locales, acteurs économiques, chacun est invité à prendre connaissance du projet et à s'exprimer sur les enjeux portés par chaque variante. Ceux-ci sont nombreux (impact sur l'activité agricole et les milieux naturels, impacts sur les habitats diffus, connexion à la rocade de Fougères, déviation ou non de Fleurigné, desserte des zones industrielles de l'Aumaillerie ou de la Guénaudière, etc...) et nécessitent une information précise.

C'est tout le sens des moyens mis en œuvre durant cette concertation pour vous informer et vous donner la possibilité de vous exprimer. Disposer du plus grand nombre d'avis permettra ainsi d'éclairer la DREAL sur le choix de la solution la plus appropriée.

Nous vous remercions par avance de votre participation à ce temps fort d'échanges.



La RN 12 entre Fougères et Alençon : un rôle essentiel

La section de la RN12 entre Fougères et Alençon, axe majeur reliant Paris et la Bretagne jusqu'à Brest, joue un rôle important pour le développement du Nord de la Mayenne et du Pays de Fougères. Les enjeux de desserte, de sécurité et de traitement des nuisances portés par cet itinéraire de 110 km, ont conduit l'État à mener à partir de 2010 une réflexion globale sur l'ensemble de l'itinéraire. Celle-ci a été soumise à une concertation publique fin 2013.

A sa suite, l'Etat a décidé de réaliser un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération. Il a notamment considéré que celle de Beaucé était prioritaire.

Venez vous informer!

Exprimez vous!

-> DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

Deux **RÉUNIONS PUBLIQUES** :

- > le **31 JANVIER** à 18h30, salle des Fêtes de **FLEURIGNÉ**
- > le **28 FÉVRIER** à 20h30 salle Lancelot à **LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Une **PERMANENCE** sera assurée le **7 FÉVRIER** de 10h à 16h30 par les services de la DREAL à la mairie de **BEAUCÉ**

Une **ADRESSE ÉLECTRONIQUE** pour vos remarques et questions : rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr

-> Choisir parmi 4 variantes la solution la plus adaptée

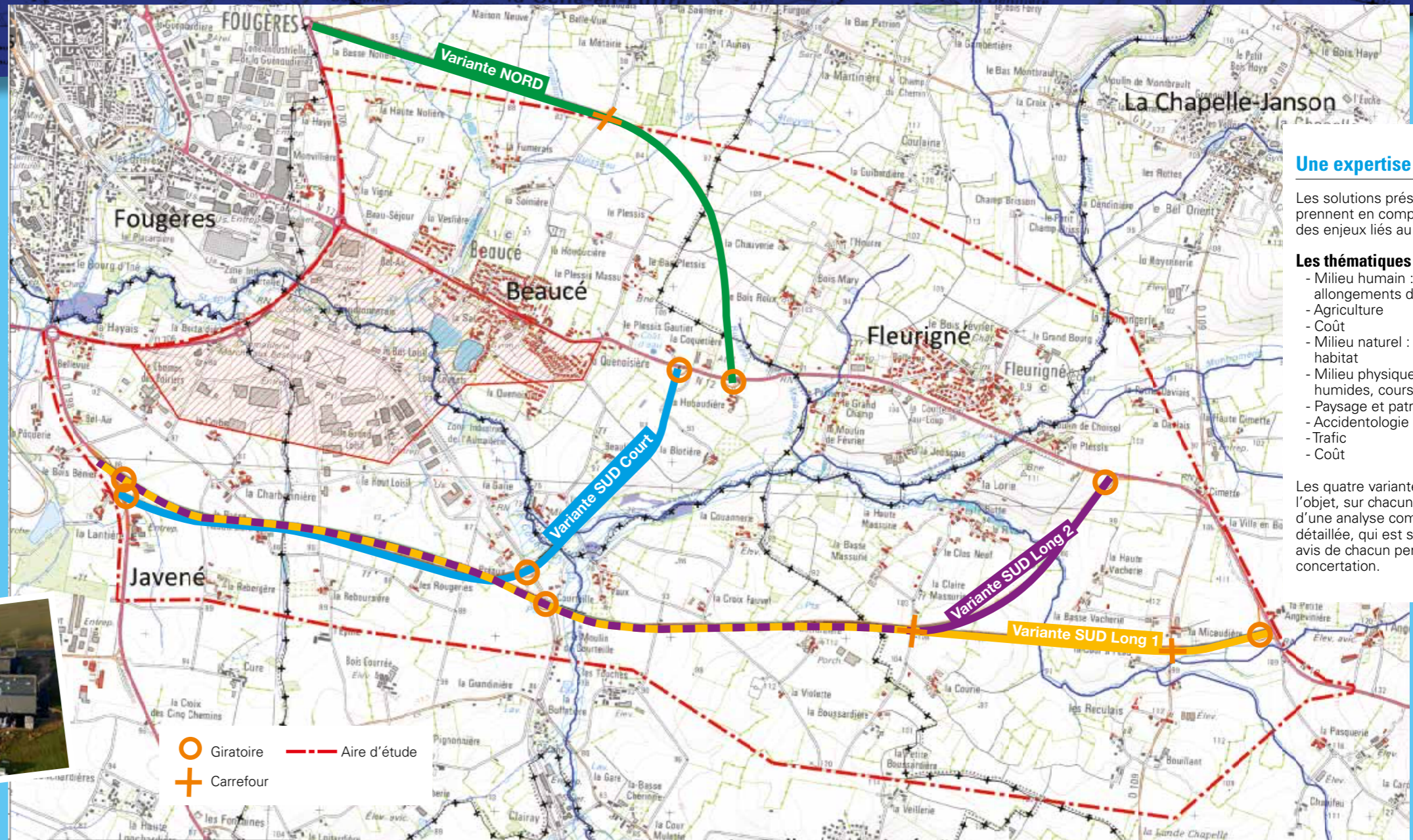
Le projet envisagé

La nouvelle voie permettra de contourner l'agglomération de Beaucé, voire celle de Fleurigné.

Cette infrastructure présente les caractéristiques suivantes :

- route bidirectionnelle ;
- limitation de vitesse à 90 km/h ;
- pas d'accès riverain sur la nouvelle voirie en dehors des carrefours aménagés ;
- pas d'échangeurs mais des carrefours à niveau, éventuellement sous forme de giratoires ;
- circulation des véhicules agricoles et des cyclistes autorisée.

Un passage à 2x2 voies restera possible à terme, si l'évolution du trafic l'exige.



Une expertise approfondie

Les solutions présentées prennent en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Les thématiques étudiées

- Milieu humain : bâti, bruit, air, allongements de parcours...
- Agriculture
- Coût
- Milieu naturel : faune, flore, habitat
- Milieu physique : zones humides, cours d'eau, mares...
- Paysage et patrimoine
- Accidentologie
- Trafic
- Coût

Les quatre variantes ont fait l'objet, sur chacun de ces thèmes, d'une analyse comparative détaillée, qui est soumise aux avis de chacun pendant la concertation.

Variante Nord

D'une longueur de 3.6 km, elle contourne la commune de Beaucé par le nord, entre les lieux-dits La Fumerais et La Métairie. Elle se situe sur la commune de Beaucé en majorité, et sur la commune de Fleurigné. Le tracé se connecte sur la rocade de Fougères (au niveau du giratoire existant) et sur la RN12 existante, entre Beaucé et Fleurigné. La déviation franchit quatre cours d'eau et seul un carrefour est prévu pour rétablir la route de la Métairie. Aucun ouvrage d'art n'est envisagé.

Coût estimé : 15 millions d'euros TTC

Variante Sud Long 1

D'une longueur de 6.9 km, elle contourne la commune de Beaucé et Fleurigné par le sud. Elle se situe sur les communes de Javené, de la Selle-en-Luitré, et de La Chapelle-Janson. Le tracé se connecte sur la RD798 à l'Ouest et sur la RN12 existante, à l'est de Fleurigné. La déviation franchit trois cours d'eau (un viaduc est envisagé au niveau du Couesnon), un carrefour giratoire est prévu pour rétablir la route de l'Aumallerie et deux carrefours plans sont envisagés pour rétablir les voiries existantes interceptées.

Coût estimé : 33 millions d'euros TTC

Les Variante Sud Long 1 et Variante Sud Long 2 sont identiques sur une grande partie de leur linéaire en partie ouest.

Variante Sud Court

D'une longueur de 3.9 km, elle contourne la commune de Beaucé par le sud, entre les lieux-dits La Charbonnière et La Basse Reboursière, et entre Beaulieu et La Blotière. Elle se situe sur les communes de Javené, La Selle-en-Luitré et Beaucé. Le tracé se connecte sur la RD798 à l'Ouest et sur la RN12 existante, entre Beaucé et Fleurigné. La déviation franchit trois cours d'eau (un viaduc est envisagé au niveau du Couesnon), et un carrefour giratoire est prévu pour rétablir la route de l'Aumallerie.

Coût estimé : 25 millions d'euros TTC

Variante Sud Long 2

D'une longueur de 6.3km, elle se différencie de la variante Sud Long 1 sur l'extrémité est de son tracé, au niveau de l'intersection avec la voie d'accès entre Fleurigné et la Selle-en-Luitré. Elle se connecte plus à l'ouest sur la RN12. La déviation franchit trois cours d'eau (un viaduc est envisagé au niveau du Couesnon), un carrefour giratoire est prévu pour rétablir la route de l'Aumallerie et un carrefour plan est envisagé pour rétablir les voiries existantes interceptées.

Coût estimé : 31 millions d'euros

Venez vous informer!

Exprimez vous !



Concertation PUBLIQUE du 30 janvier au 3 mars 2017

UN TEMPS FORT POUR INFORMER, ÉCOUTER, DIALOGUER

Conscient de la nécessité de permettre à chacun, habitant et acteur local, d'être pleinement informé sur le projet et d'exprimer son point de vue et ses préoccupations, la DREAL Bretagne organise une concertation du 30 janvier au 3 mars 2017. Celle-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire des articles L. 121-15 et suivants du Code de l'Environnement, issus des nouveaux textes de 2016 sur la démocratie environnementale.



Réunion du comité de suivi des études du 19 décembre 2016.

Comment s'informer et donner son avis ?

Les **RÉUNIONS PUBLIQUES**, ouvertes à tous les habitants des communes concernées par le projet :

- > le **31 janvier** à 18h30, salle des Fêtes de **Fleurigné** ;
- > le **28 février** à 20h30, salle Lancelot à **La Selle-en-Luitré**.

Le **dossier de concertation** présentant le projet et un registre permettant de recueillir les expressions du public seront mis à disposition dans les mairies de Fougères, Beaucé, Fleurigné, La Selle-en-Luitré, Javené, La Chapelle-Janson et Lécousse.

Information disponible sur le site internet de la DREAL : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Une **permanence** sera tenue par les services de la DREAL le **7 février** de 10h à 16h30 à la mairie de **Beaucé** afin de permettre des échanges individuels avec toute personne qui le souhaite.

Vous pouvez aussi **poser vos questions et faire part de votre avis** à l'adresse électronique suivante :

rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr
ou par courrier postal à l'adresse de la DREAL ci-dessous.

Les acteurs locaux associés au choix de la solution à privilégier

Pour mener à bien ce projet, l'État a mis en place un Comité de suivi regroupant tous les acteurs institutionnels concernés (collectivités locales, Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, associations...). Depuis le début, celui-ci est associé étroitement aux études.

Le financement du projet

La déviation de Beaucé est inscrite dans le Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 de la Région Bretagne, à hauteur de 1 million d'euros pour la conduite des études et procédures nécessaires à la réalisation du projet.

Les étapes à venir

Concertation publique,
bilan et choix
de l'aménagement
préférentiel
Janvier > Été 2017



Etudes d'impact
pour la solution
retenue
2017 > 2018



Enquête publique
préalable à la
déclaration d'utilité
publique (DUP)
Horizon 2019



Etudes détaillées
Acquisitions
foncières
Horizon 2020



TRAVAUX